

REMISE DE MELANGES
EN L'HONNEUR de JEAN-HENRI SOUTOUL

Vendredi 26 mai 2000

C'est un grand honneur pour moi de participer à cette cérémonie à la fois officielle et intime, solennelle et discrète en l'honneur de Monsieur le Professeur Jean-Henri SOUTOUL et d'y représenter la Faculté de Médecine de Tours. Je veux donc remercier le Doyen ROSSETTO de m'avoir invité ici aujourd'hui.

Je n'ai pas été l'élève direct de Monsieur SOUTOUL. Je suis pédiatre mais je ne suis pas néonatalogiste et je n'ai pas eu avec lui de liens de collaboration directe sinon il y a bien longtemps et c'est un excellent souvenir des longues soirées de travail de recherche au Pavillon d'Anatomie.

Je n'ai donc pas qualité pour parler de façon personnelle de Monsieur SOUTOUL comme peut le faire André GOUAZE son camarade de promotion à Santé Navale, son ami proche depuis lors, son collègue anatomiste longtemps et son Doyen très longtemps.

Je n'en suis peut être que plus à l'aise pour apprécier –et cela de mieux en mieux avec le temps- la place d'élection, la place éminente et originale que le Professeur SOUTOUL occupe dans notre Communauté hospitalo-universitaire.

Parmi tous nos collègues qui se dévouent entièrement à leur discipline et au développement de leur service, bien peu ont obtenu une telle réussite et un tel accomplissement, ceux que représentent la création et le rayonnement de son Département de Gynécologie-Obstétrique, produit d'une énergie infatigable, d'un enthousiasme constant, d'une intelligence des situations et des hommes hors du commun.

Parmi tous nos collègues qui manifestent tout au long de leur cursus universitaire un remarquable dynamisme dans leurs activités, bien peu ont réussi cette gageure d'entreprendre une deuxième carrière, celle de juriste, après avoir réussi au mieux celle de médecin et de se réaliser dans cette deuxième vocation aussi brillamment et de façon aussi originale et féconde que dans la première. Pour preuves, la création du DESS de droit médical, la création de la revue et l'édition de nombreux ouvrages de droit médical.

Enfin, parmi tous nos collègues qui manifestent la liberté de pensée et l'indépendance d'esprit caractéristiques du monde universitaire, bien peu ont affirmé aussi fort, aussi haut et aussi loin, leurs idées et leurs engagements fussent-ils jugés incorrects à l'aune de la pensée unique.

Tout cela fait, il faut en convenir, une bien curieuse conjonction d'exceptions, une bien rare et précieuse alliance, celle du courage et de la conviction, celle de l'intelligence et du caractère.

C'est ce qui vaut à Monsieur le Professeur SOUTOUL la reconnaissance et l'affection de tous ses élèves et collaborateurs, l'estime et le respect de tous ses collègues, médecins et juristes.

J'ai voulu le dire simplement aujourd'hui au nom de la Faculté de Médecine devant vous Madame et devant vous Monsieur.

J-C. ROLLAND